



Programme Intégré pour la Dépollution de la  
Région du Lac de Bizerte

## AVIS DE CONSULTATION N° 07/2023/DGEQV/UGPO-Lac de Bizerte

### Vérification des dépenses des projets de la société civile financés dans le cadre de fonds de sensibilisation, d'éducation environnementale et de pérennisation

Le Ministère de l'Environnement/ Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (DGEQV) à travers l'UGPO-Lac de Bizerte a obtenu une allocation octroyée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), au titre du budget de l'UE dédié à la Facilité d'Investissement pour le Voisinage, en vue de financer la composante « Assistance technique pour la mise en œuvre du programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte EcoPact, action 6 : Fonds de sensibilisation et Fond de pérennisation ».

Dans ce cadre, L'UGPO-lac de Bizerte lance une consultation pour le recrutement d'un vérificateur de dépenses pour une mission de vérification des dépenses de 11 projets de la société civile retenus.

Cette mission sera pilotée par l'UGPO-Lac de Bizerte et confiée à des vérificateurs des dépenses externes.

Le vérificateur des dépenses doit :

- Mettre en œuvre les procédures convenues qui sont énumérées à l'Annexe 2 des termes de références (TDRs) et
- Fournir des rapports à partir du modèle figurant à l'annexe 3 des termes de références qui étayeront les conclusions de l'administration contractante sur l'éligibilité des dépenses déclarées et le suivi qui en découle.

La vérification des dépenses sera effectuée sous la forme d'un examen documentaire et/ou d'un travail sur le terrain au lieu indiqué à l'annexe 1 des TDRs.

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques ou morales qui présentent les garanties techniques, et les références nécessaires pour la bonne exécution des obligations qui sont décrites dans les TDRs.

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès de l'UGPO-lac de Bizerte « Immeuble de bureaux I du Technopole Agroalimentaire de Bizerte boulevard de l'Union du Maghreb Arabe - 7080 Menzel Jemil- Bizerte », ou communiqué par messagerie électronique suite à une demande adressée à l'adresse électronique suivante : [contact.ecopactbizerte@mineat.gov.tn](mailto:contact.ecopactbizerte@mineat.gov.tn)

Les offres techniques et financières doivent être fournies en un exemplaire sous pli fermé, scellé, anonyme

Les plis doivent être envoyés par voie postale sous pli recommandé ou par rapide-poste à l'adresse sus-indiquée ou remises directement au Bureau d'Ordre de l'UGPO-Lac de Bizerte, avec accusé de réception et ne comportant que la mention suivante :

**« Ne pas ouvrir »**  
**Consultation N° 07/2023/DGEQV/UGPO-Lac de Bizerte**

**Vérification des dépenses des projets de la société civile financés dans le cadre de fonds de sensibilisation, d'éducation environnementale et de pérennisation**  
**Programme Intégré pour la dépollution de la région du Lac de Bizerte - Tunisie**  
**Ministère de l'environnement/DGEQV/UNITE DE GESTION PAR OBJECTIFS (UGPO)- LAC DE BIZERTE**  
**Pôle de compétitivité de Bizerte, Boulevard de l'Union du Grand Maghreb Arabe, immeuble I- 7080 Menzel Jemil- Bizerte-Tunisie**

La date limite de réception des offres est fixée au **03 aout 2023 à 10h00** (heure de Tunis). Le cachet du Bureau d'Ordre de l'UGPO-Lac de Bizerte faisant foi.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter du jour suivant la date limite de remise des offres.

La séance d'ouverture des plis est publique et elle aura lieu le **03 Aout 2023 à 10h30**, heure locale, au siège de l'UGPO-Lac de Bizerte (sis au Pôle de compétitivité Bizerte Boulevard de l'Union du Grand Maghreb Arabe - 7080 Menzel Jemil- Bizerte-Tunisie).

La méthodologie d'évaluation des offres est détaillée dans le dossier de la consultation.

Les offres seront évaluées conformément aux critères de la qualification et de l'expérience de vérificateur des dépenses détaillée dans le dossier de la consultation.

La commande est attribuée au soumissionnaire ayant proposé l'offre financière la moins disante jugée acceptable parmi les soumissionnaires ayant obtenu au moins la note technique minimale exigée.